

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-1659

présenté par  
M. Mazaury

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Gestion des finances publiques »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	32 299 180	0
<i>dont titre 2</i>	27 914 180	0
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	32 299 180
<i>dont titre 2</i>	0	27 914 180
Facilitation et sécurisation des échanges	0	0
<b>TOTAUX</b>	32 299 180	32 299 180
<b>SOLDE</b>	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	34 029 180	0
<i>dont titre 2</i>	27 914 180	0
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	34 029 180
<i>dont titre 2</i>	0	27 914 180
Facilitation et sécurisation des échanges	0	0
<b>TOTAUX</b>	34 029 180	34 029 180
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à maintenir les crédits de la LFI2025 en 2026 pour l'action 02 - Fiscalité des PME du programme 156 - Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local.

Il s'agit notamment de pouvoir maintenir les moyens non pas du contrôle fiscal mais des actions spécifiques menées pour que les démarches auprès de l'administration fiscale soient facilitées pour les PME, notamment lors de leur création. Les PME sont un maillon indispensable de notre économie, elle nécessitent un soutien massif et un accompagnement particulier dans leurs démarches administratives afin qu'elles n'aient pas d'impact sur leur productivité.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est procédé aux mouvements de crédits suivants :

- une hausse de 32 299 180 d'euros (dont 27 914 180 en T2) en AE et de 34 029 180 euros (dont 27 914 180 d'euros en T2) en CP sur l'action 02 - Fiscalité des PME du programme 156 - Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local.
- une baisse de 32 299 180 d'euros (dont 27 914 180 en T2) en AE et de 34 029 180 euros (dont 27 914 180 d'euros en T2) en CP sur l'action 02 du programme 218.

Il est demandé au Gouvernement de lever ce gage pour ne pas faire peser ce coût sur ces services.